

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/159

FINANCES LOCALES (7.1)

**Budget principal ville – Autorisation
d'engagement de dépenses avant le
budget primitif 2025**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le 10 décembre deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absents : 2

A compter de la question n°2024/148

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absents : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,
M. DUHOO, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE (arrivé à
19h43, prend part au vote à compter de la question n°2024/148), Mme
SCHERRIER, M. DENTENER,
Adjoints,

Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA, Mme FERLIN, M. FIOEN,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme ANDRE, Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, Mme NUNS, Mme PATOUX,
Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, Mme BELVAL, M. COTTE, M.
DECOOPMAN, Mme DEPELCHIN, M. TIBERGHIE, M. PERLEIN, Mme
REYNAERT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BRISBART	qui a donné pouvoir à Mme SCHERRIER
M. DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. MEIRLAND	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT

ABSENT :

M. DEBAECKER,

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Rémy SOOTS

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril suivant, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

A titre indicatif, il est utile de préciser que l'exécutif est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Vu les dépenses d'investissement du budget 2024 de la Commune d'HAZEBROUCK,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes de la section d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, à hauteur des montants ci-dessous,

Chapitres	Libellé	Prévu BP 2024 + DM	Autorisation 2025
16	Dépôts et cautionnement	5 000,00 €	1 250,00 €
20	Immobilisations incorporelles	333 463,21 €	83 365,00 €
204	Subventions d'équipement versées	280 000,00 €	70 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 592 400,00 €	398 100,00 €
23*	Immobilisations en cours	3 030 988,00 €	757 747,00 €
* Hors opération « MEDIATHEQUE »		5 241 851,21 €	1 310 462,00 €

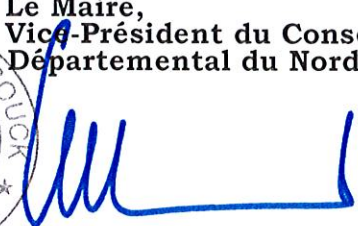
- De dire que les sommes correspondantes seront inscrites au budget primitif 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

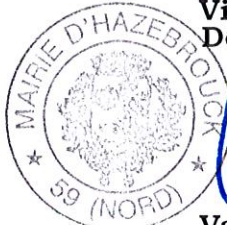
LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,





Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,





Jean-Rémy SOOTS